



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté portant recevabilité de candidatures pour l'élection des représentants
des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne
- scrutins des 13 et 14 avril 2022 -**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 26/01/2022,

Vu l'arrêté électoral du 03/02/2022 portant organisation de l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté électoral du 28/02/2022 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 01/04/2022 portant actualisation des listes électorales,

Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 28/03 et le 01/04/2022,

ARRÊTE

Article 1:

Comme suite à l'avis du comité électoral consultatif de l'université rendu en sa dernière séance du 01/04/2022, les actes de candidatures relatives aux élections des représentants des usagers de l'Université Bordeaux Montaigne et les professions de foi afférentes, telles qu'énumérées à l'article 2 du présent arrêté, sont déclarées recevables.

Elles sont présentées dans l'ordre d'affichage résultant du tirage au sort effectué le 01/04/2022 en présence des délégués des listes.

Article 2:

➤ Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 13 et 14/04/2022) les listes suivantes:

Article 2.1 - Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION:

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 6 sièges (6 titulaires et 6 suppléants)

▪ Liste « EBM »:

- 1 - WEIDMANN Antoine
- 2 - DUNAS Jessica
- 3 - DELAVOIE Iban
- 4 - HERRMANN Magdalena
- 5- BRETTE Nicolas

- 6 - CONTENSOU Mathilde
- 7 - MEDJDOUB Yannis
- 8 - AGASSE Lucie
- 9 - DE SOUSA RODRIGUES Pedro
- 10 - URRUTY Maïlys
- 11 - HELVERT Alexandre
- 12- BONAVAL Cloé

▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes ! »:

- 1 - LUTZ Jahan
- 2 - DANZON Ella
- 3 - GOURDON Nicolas
- 4 - BONNAMY Lucie
- 5 - LUTARD Ugo
- 6 - CHAFIY Sihame

▪ Liste « Bouge ton Campus avec Inter'Assos »:

- 1 - RICOU Benjamin
- 2 - DUMAR Apolline
- 3 - LAURET Augustin
- 4 - BEZIAT Eva Marie
- 5 - DE BENGUY Aurélien
- 6 - MINUT Jade
- 7 - LEFEVRE Louis

▪ Liste « UNI : contre l'extrême gauche, pour ta réussite ! »:

- 1 - SIMON Colin
- 2 - MAINGUENAUD Inès
- 3 - ADROVER Killian
- 4 - VIARD Léonie
- 5 - BASSE David
- 6 - BEL Elena-Rose
- 7 - BACQUEY Clément
- 8 - CUCHET Clémence

Article 2.2 – Pour la COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 16 sièges (16 titulaires et 16 suppléants)

▪ Liste « EBM»:

- 1 - SCHALLER Louise
- 2- BIORET Pierre
- 3- DIRIK Büsra
- 4 - FERNANDEZ Andréa
- 5 - LHERMITTE Lou Anne
- 6 - LE MAT Pierre-Antoine
- 7- ESTEVES-LEANDRO Claudia
- 8 - BARROS Alexandre
- 9 - RODRIGUEZ Camille
- 10 - CHAMPION Benjamin
- 11 - SARAGNET Auriane
- 12 - LESTANG-COSSON Simon
- 13 - RAULET Adèle
- 14 - AUPY Timothé
- 15 - JAOUEN Enola
- 16 - PROTOPOPOV Alexandre
- 17 - LACROIX-BOUTIN Anaïs
- 18 - GUILLOU Rémy
- 19 - BRUGUES Mélanie
- 20 - LOURENCO Lucas
- 21 - GEORGET Emilie
- 22 - MACCHI Valentin
- 23 - VILAIN Anaïs
- 24 - MARTIN Romain
- 25 - JULIEN Margot
- 26 - PEREIRA Anthony
- 27 - CHERIFI Soumaya
- 28 - MILIAVSKY Yann
- 29 - CHARRIER Maëlys
- 30 - CHEVALLEY Antoine
- 31 - LUIJTEN Corinne

▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes !»:

- 1 - BERNUS Petra
- 2 - CADET Romain
- 3 - MUSQ Romane
- 4 - FENELON Thomas
- 5 - PORTELLA Laurie
- 6 - LE GUIRRIEC Julien

- 7 - HUET Pauline
- 8 - THIOT Léo
- 9 - CROIX Maëlle
- 10 - BOUTHINON Théo
- 11 - BOYRIE Anna
- 12 - CAULIER Valentin
- 13 - CHAUMETON Lou
- 14 - ULLMAN Reinhard
- 15 - BATEROSSE Pauline
- 16 - BOUCHERY Matthieu
- 17 - FAURE May

▪ Liste « UNI : contre l'extrême gauche, pour ta réussite ! »:

- 1 - BASSE David
- 2 - VIARD Léonie
- 3 - TRONEL Julien
- 4 - BAZONNET Mathilde
- 5 - SIMON Colin
- 6 - BEL Elena-Rose
- 7 - HAÏTCE Valentin
- 8 - CUCHET Clémence
- 9 - RICHARDEAU Maxence
- 10 - FLEURY Priscille
- 11 - BACQUEY Clément
- 12 - MAINGUENAUD Inès
- 13 - LARROQUE Nollan
- 14 - LE BRAS Clotilde
- 15 - ADROVER Killian
- 16 - BOUTHET DU RIVAUT Jeanne

Article 2.3 – Pour la COMMISSION DE LA RECHERCHE

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 4 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)

▪ Liste « EBM »:

- 1 - SOSSOU Komlanvi Etienne
- 2 - BENRAMDANE Farah
- 3 - NOUKAFOU Komlavi Augustin
- 4 - MOREAU Marine
- 5 - CHITBAHAL Mohammad Shameem
- 6 - FAULON Marie

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 4:

Mme la directrice générale des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de l'Académie de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 1^{er} avril 2022.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


Lionel LARRÉ.

